



ASSOCIATION  
RÉGIONALE  
POUR LA FORMATION  
DES ANIMATEURS

Association loi 1901  
Siège social : 29, rue David d'Angers  
75019 PARIS

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**



Association Loi 1901  
Siège social : 29, rue David d'Angers  
75019 PARIS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de *l'ASSOCIATION REGIONALE POUR LA FORMATION DES ANIMATEURS*, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



## **II - JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS :**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, tels que décrits dans l'annexe des comptes, et sur le caractère raisonnable, sur la base des éléments disponibles à ce jour, des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Boulogne, le 19 mars 2014

**audit france**

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christian Détré

Commissaire aux Comptes

**BILAN ACTIF**

	31/12/2013			31/12/2012
	Brut	Amort. dépréciat.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaire	19 110	19 110		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 915	5 586	1 330	
Autres immobilisations corporelles	161 704	133 207	28 497	46 248
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	8 320		8 320	8 320
Prêts				
Autres immobilisations financières	11 207		11 207	10 069
<b>TOTAL (I)</b>	<b>207 256</b>	<b>157 902</b>	<b>49 354</b>	<b>64 636</b>
<b>Comptes de liaison</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>Créances d'exploitation (3)</b>				
Créances usagers et comptes rattachés	517 557	84 097	433 459	307 523
Autres créances	277 997		277 997	211 340
Valeurs mobilières de placement	739 354		739 354	46 888
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 629 889		1 629 889	1 078 978
Charges constatées d'avance (3)	15 715		15 715	13 337
<b>TOTAL (II)</b>	<b>3 180 512</b>	<b>84 097</b>	<b>3 096 415</b>	<b>1 658 066</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	<b>3 387 769</b>	<b>241 999</b>	<b>3 145 769</b>	<b>1 722 703</b>
(1) dont droit au bail				
(2) dont à moins d'un an				
(3) dont à plus d'un an				
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisé par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

**BILAN PASSIF**

		31/12/2013	31/12/2012
		Net	Net
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>			
<b>Fonds propres</b>			
Fonds associatifs sans droit de reprise			
<i>Dont legs et don. avec contrepartie d'actifs immo., subv. d'invest. affectés à des biens renouvelables</i>			
Ecarts de réévaluation			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		86 246	86 246
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)</b>			
<b>Autres fonds associatifs</b>			
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Résultats sous contrôle des tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		29 594	45 727
Provisions réglementées			
Droits des propriétaires (Commodat)			
<b>TOTAL (I)</b>		<b>115 840</b>	<b>131 974</b>
<b>Comptes de liaison (II)</b>			
<b>PROVISIONS</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
<b>TOTAL (III)</b>			
<b>FONDS DEBIES</b>			
Sur subventions de fonctionnement			
Sur autres ressources		51 347	56 957
<b>TOTAL (IV)</b>		<b>51 347</b>	<b>56 957</b>
<b>DETTES (1)</b>			
Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		739 371	46 973
Emprunts et dettes financières divers (3)			
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 520 388	927 521
Dettes fiscales et sociales		72 366	59 454
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		261 114	167 913
Produits constatés d'avance (1)		385 343	331 912
<b>TOTAL (V)</b>		<b>2 978 581</b>	<b>1 533 772</b>
Ecarts de conversion passif			
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		<b>3 145 769</b>	<b>1 722 703</b>
(1) Dont à moins d'un an (A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		2 978 581	1 533 772
(1) Dont à plus d'un an (A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)			
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		739 354	46 888
(3) dont emprunts participatifs			
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			

## COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2013	31/12/2012
	Total	Total
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Prestations de services	605 459	538 615
<b>MONTANT NET DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>605 459</b>	<b>538 615</b>
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	2 531 541	2 409 106
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	84 979	66 710
Collectes		
Cotisations	3 240	3 060
Autres produits	5 660	27 095
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>3 230 880</b>	<b>3 044 586</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stocks (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)		
Autres achats et charges externes (2)	2 892 679	2 701 598
Impôts, taxes et versements assimilés	15 509	16 385
Salaires et traitements	189 270	177 494
Charges sociales	71 414	70 866
Autres charges de personnel		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	19 962	20 405
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	39 193	52 168
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges	45 067	45 991
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>3 273 093</b>	<b>3 084 907</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>- 42 213</b>	<b>- 40 321</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>		
Excédent attribué ou déficit transféré	(III)	
Déficit supporté ou excédent transféré	(IV)	
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participations (4)		
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)		
Autres intérêts et produits assimilés (4)	10 194	7 973
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	873	2 436
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>11 067</b>	<b>10 409</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (5)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)</b>		
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>11 067</b>	<b>10 409</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>- 31 147</b>	<b>- 29 912</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2013	31/12/2012
	Total	Total
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	7 993	12 302
Sur opérations en capital	19 674	20 117
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>	<b>27 667</b>	<b>32 419</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion		2 507
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>		<b>2 507</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>27 667</b>	<b>29 912</b>
Impôts sur les bénéfices (IX)	2 130	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	<b>3 269 614</b>	<b>3 087 414</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)</b>	<b>3 275 223</b>	<b>3 087 414</b>
<b>5 - SOLDE INTERMEDIAIRE</b>	<b>- 5 610</b>	
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs	5 610	
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
<b>6 - EXCEDENT OU DEFICIT</b>		
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont redevances sur crédit-bail mobilier dont redevances sur crédit-bail immobilier		
(3) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(4) dont produits concernant des entreprises liées		
(5) dont intérêts concernant des entreprises liées		
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<b>Produits</b>		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>TOTAL</b>		
<b>Charges</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>		

## **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

(Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 - PCG article 531-1)

Les comptes annuels sont établis conformément à la réglementation française en vigueur et notamment aux principes et méthodes du Plan Comptable Général 1999 (règlement n°99-03 du 29 avril 1999 du Comité de la Réglementation Comptable) modifié par les règlements de 1999 à 2005.

Ainsi, les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques, en conformité des dispositions de l'article L123-18 du Code de commerce.

Dans les paragraphes qui suivent, sont précisés, pour chaque élément significatif, le mode d'application de la méthode du coût historique ou en soulignant, le cas échéant, les dérogations qui y sont apportées.

Par ailleurs, les engagements de retraite et avantages similaires n'ont pas été comptabilisés, conformément à la recommandation 03-01 du CNC du 1er avril 2003, mais l'information correspondante est présentée en engagements hors bilan.

### **1) ACTIFS IMMOBILISES :**

#### **1.1) Méthode d'évaluation des actifs immobilisés :**

##### **1.1.1) Immobilisations non décomposables :**

Les immobilisations de l'entité juridique sont non décomposables.

##### **1.1.2) Immobilisations décomposables :**

L'entité juridique ne possède aucune immobilisation décomposable.



**1.2) Méthode d'amortissement des actifs immobilisés :****1.2.1) Immobilisations non décomposables :**

Le décret 2005-1757 du 30 novembre 2005 et le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2005-09 du 3 novembre 2005 ont prévus des mesures d'assouplissement pour les PME et certaines associations en matière d'amortissement.

Ainsi, les entités juridiques n'atteignant pas deux des trois seuils suivants :

- Total Bilan : 3 650 000 euros
- Montant net du Chiffre d'Affaires : 7 300 000 euros
- Nombre moyen de salariés : 50

sont autorisées, dans leur comptes individuels, à retenir, pour leurs immobilisations non décomposables, la durée d'usage, au lieu de la durée réelle d'utilisation, pour leur plan d'amortissement.

Dans le cadre de la convergence du Plan Comptable Général vers les nouvelles règles IAS IFRS relatives aux actifs, l'entité juridique a souhaité bénéficier de la mesure d'assouplissement précitée. Ainsi, les durées réelles d'utilisation sont égales aux durées d'usage. Dans ce cadre, le tableau ci-dessous synthétise les méthodes et les durées d'amortissement.

<b>Nature</b>	<b>Méthode</b>	<b>Durée</b>
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Matériels de formation	Linéaire	4 à 5 ans
Installations Générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire / Dégressif	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Chevaux	Linéaire	10 ans

**1.2.2) Immobilisations décomposables :**

L'entité juridique n'ayant aucune immobilisation décomposable, ni la méthode rétrospective, ni la méthode prospective n'ont été mis en oeuvre.

**2) SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS :**

Les acquisitions d'immobilisations sont financées par :

- des subventions d'investissement versées par la Région Ile de France,
- et/ou de la Taxe d'Apprentissage, sous réserve que les comptes du CFA soit équilibrés sur l'exercice et que la Région ait donné au préalable son accord.

Ces subventions font l'objet d'une reprise de subventions affectée au compte de résultat, pour une durée équivalente à la durée de l'amortissement des biens acquis.

Au cours de l'exercice 2013, les acquisitions de matériels pour un montant de 3 540,83 euros ont été financées par la Taxe d'Apprentissage.

Par ailleurs, en 2009, la Région Ile de France a accordé une subvention d'investissement, d'un montant de 37 072,43 euros, pour les travaux d'aménagements de salles de formations sur la péniche utilisée par le centre de formation "A PUISSANCE 2" et propriété de l'association "Au fil de l'eau". La subvention est amortie au bilan du CFA de l'ARFA sur six années, au regard de l'amortissement de l'équipement.

### **3) AIDE AUX EMPLOYEURS DU SECTEUR PUBLIC ET ASSIMILE :**

Le Conseil Général a mis fin au dispositif de l'aide aux employeurs du secteur public en 2012.

Les derniers reversements des aides ont été effectués au cours de l'exercice 2013.

### **4) METHODE DE REPARTITION DES RESSOURCES AUX CENTRES :**

En contrepartie du déroulement de la formation, chaque centre perçoit du CFA de l'ARFA, des ressources établies en fonction du nombre d'heures apprentis déclarées multiplié par un taux horaire compris entre un taux minimum et un taux maximum.

#### **4.1) Composition des ressources :**

##### **4.1.1) Subventions du Conseil Régional d'après le barème heure/apprenti :**

- Niveau 5 : 6,00 euros X 0,95 = 5,700 euros
- Niveau 4 : 6,00 euros X 0,95 = 5,700 euros
- Niveau 3 : 6,00 euros X 0,95 = 5,700 euros
- Niveau 2 : 7,75 euros X 0,95 = 7,3625 euros

##### **4.1.2) Participations des employeurs :**

La participation des employeurs pour la formation de leur(s) apprenti(s), sous déduction des dépréciations comptabilisées, par analyse de l'antériorité des créances, selon décision du conseil d'administration du 25 avril 2006.

La participation des employeurs est décidée par les centres. Ainsi, la facturation des heures de formation aux employeurs est variable selon les centres et le type de formation (de 0 à 4,51 euros de l'heure).

##### **4.1.3) Taxe d'apprentissage :**

- La taxe d'apprentissage fléchée,
- La taxe d'apprentissage non fléchée, mutualisée et répartie selon l'activité de chaque centre.

**4.1.4) Subventions diverses :**

Les subventions diverses obtenues par l'ARFA en provenance du Fonds Social Européen, des OPCA, du Ministère de la jeunesse et des Sports, etc.

**4.2) Règle de répartition des ressources :**

La règle de répartition des ressources est la suivante :

- Les subventions du Conseil Régional Ile de France sont réparties au prorata des heures réalisées par niveau,
- La participation des employeurs est répartie au prorata des heures réalisées,
- Les dotations aux provisions et les reprises de provisions sur créances employeurs sont affectées aux centres concernés,
- La taxe d'apprentissage fléchée est affectée par centre,
- Détermination d'un taux horaire moyen servant à déterminer un seuil minimum (-25% du taux horaire moyen) et maximum (+25 % du taux horaire moyen).

***En 2013 :***

\* Pour les niveaux 3, 4 et 5 :

- Taux moyen : 8,60 euros.
- Seuil maximum : 10,75 euros.
- Seuil minimum : 6,45 euros.

\* Pour le niveau 2 :

- Taux moyen : 10,35 (8,60 + (7,75 - (6 + 6 + 6) / 3))
- Seuil maximum : 12,94
- Seuil minimum : 7,77

- Affectation du solde des ressources au prorata des heures réalisées jusqu'au seuil plafond.

**4.3) Modalités de versement des ressources :**

- Subventions du Conseil Régional d'Ile de France : dans le mois suivant le virement reçu du CNASEA,
- Tous les autres financements (Taxe d'apprentissage, Fonds Social Européen, Ministères, etc.) : en fonction de la décision du Conseil d'Administration,

Par ailleurs, en fonction de la trésorerie disponible, des avances sont consenties.

**5) DETERMINATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES, DES FACTURES A ETABLIR ET DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :**

Chaque convention conclue avec les différents partenaires de l'ARFA prévoit un volume d'heures de formation, sur une période définie.

Les modalités de facturation sont les suivantes :

- Au réel : facturation au semestre civil en fonction des heures réellement réalisées.
- Au forfait : facturation de 50 % de la convention totale après 2 mois d'essai.

Par conséquent, en fin d'exercice, des factures à établir et produits constatés d'avance sont calculés et comptabilisés en fonction du nombre d'heures réellement produites.

#### **6) REGLES DE PROVISIONNEMENT DES CREANCES :**

La règle de provisionnement des créances employeurs est la suivante :

- Créance de 6 à 12 mois : 50 % du montant de la créance,
- Créance de plus de 12 mois : 100 % du montant de la créance.

#### **7) REMUNERATION DES CINQ PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS :**

Conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée, au cours de l'exercice, aux élu(e)s dirigeants (membres du Conseil d'Administration).

#### **8) REPORT DE TAXE D'APPRENTISSAGE :**

Un montant de 23 000 euros, de taxe d'apprentissage 2013, a été reporté en 2014. Ce report de taxe d'apprentissage est inférieur à 3 mois de fonctionnement du CFA de l'ARFA.

#### **9) SUIVI DES FONDS DEDIES DRDJS Qualité :**

Fonds à engager au 01/01/2013 :	13 414,95 Euros
Augmentation en 2013 :	0,00 Euro
Utilisation en 2013 :	4 847,42 Euros
Fonds restant à engager au 31/12/2013 :	8 547,53 Euros

#### **10) SUIVI DES FONDS DEDIES DRDJS Jury :**

Fonds à engager au 01/01/2013 :	21 042,00 Euros
Augmentation en 2013 :	0,00 Euro
Utilisation en 2013 :	742,58 Euros
Fonds restant à engager au 31/12/2013 :	20 299,72 Euros

**11) SUIVI DES FONDS DEDIES DRD,JS Lieu Ressource :**

Fonds à engager au 01/01/2013 :	22 500,00 Euros
Augmentation en 2013 :	0,00 Euro
Utilisation en 2013 :	0,00 Euro
Fonds restant à engager au 31/12/2013 :	22 500,00 Euros

**FAITS CARACTERISTIQUES**

Compte tenu du développement de l'ARFA hors CFA au cours de l'année 2013, les activités de l'ARFA hors CFA sont les suivantes :

- pré-apprentissage,
- programme PQRC : Programme Régional Qualifiant Compétence,
- formation des formateurs,
- amélioration et suivi des stagiaires en formation.

Les charges mixtes concernant l'ARFA hors CFA et le CFA ont été réparties selon les clés de répartition suivantes :

- salaires et charges sociales : au prorata du temps passé.
- charges de structure : 5% pour l'ARFA hors CFA et 95 % pour le CFA.

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

### **1) INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (IDR) :**

Selon l'article L123-13 du Code de commerce, le montant des engagements de l'entreprise en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires des membres ou associés de son personnel et de ses mandataires sociaux doit être indiqué dans l'annexe.

Ainsi, en fonction de la structure de la population des salariés et de la Convention collective applicable, les engagements hors bilan d'indemnités de départ à la retraite, sont non significatifs.

### **2) ABANDON DE CREANCE AVEC CLAUSE DE RETOUR A MEILLEURE FORTUNE :**

Les exercices 2002 et 2003 avaient respectivement constatés les insuffisances de rémunération suivantes :

- pour 2002 : 55 565,40 euros,
- pour 2003 : 74 392,78 euros.

Conformément aux décisions du Conseil d'Administration, ces insuffisances de rémunération pourront être compensées sur les exercices comptables suivantes dans l'hypothèse d'un retour à meilleure fortune.

Au cours de l'exercice 2007, la clause de retour à meilleure fortune a été activée à hauteur de 31 359,25 euros.

Au cours de l'année 2010, la somme de 26 126,89 Euros a été reversée aux organismes concernés.

Au 31 décembre 2013, la clause de retour à meilleure fortune restant à verser s'élève donc à 5 232,36 Euros.

### **3) PROCEDURE JUDICIAIRE :**

Une procédure judiciaire contre l'association FORMAFORM entamée en 2003 a fait l'objet d'une décision de la Cour d'Appel de Paris en date du 1er mars 2012. La Cour d'Appel a condamné les anciens dirigeants de FORMAFORM aux versements de dommages et intérêts. Par mesure de prudence aucun produit n'a été constaté.

### **4) LOCATION LONGUE DUREE AVEC OPTION D'ACHAT :**

#### Location photocopieur

En date du 17 septembre 2010, l'ARFA a conclu un contrat de location avec option d'achat, pour un photocopieur TOSHIBA, avec la société LIXXBAIL, pour une

durée de 63 mois.

Au 31 décembre 2013, l'engagement financier, s'élève à 4 093,60 euros.

#### **5) LOCATION LONGUE DUREE SANS OPTION D'ACHAT :**

##### Location Standard téléphonique

En date du 1er août 2013, l'ARFA a conclu un contrat de location avec option d'achat, pour un standard téléphonique ALCATEL, avec la société BNP PARIBAS LEASE GROUP, pour une durée de 60 mois.

Au 31 décembre 2013, l'engagement financier, s'élève à 6 554,08 euros.

## IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
<b>Total I</b>			
<b>Total II</b>	<b>19 110</b>		
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 581	1 334	
Installations générales, agencements et aménagements divers	110 005		
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	30 192	2 207	
Emballages récupérables et divers	19 300		
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>Total III</b>	<b>165 078</b>	<b>3 541</b>	
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	8 320		
Prêts et autres immobilisations financières	10 069	1 139	
<b>Total IV</b>	<b>18 389</b>	<b>1 139</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	<b>202 577</b>	<b>4 679</b>	

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement et de développement (I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			19 110	
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			6 915	
Installations générales, agencements et aménagements divers			110 005	
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier			32 399	
Emballages récupérables et divers			19 300	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Total III</b>			<b>168 619</b>	
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			8 320	
Prêts et autres immobilisations financières			11 207	
<b>Total IV</b>			<b>19 527</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>			<b>207 256</b>	



## AMORTISSEMENTS

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début d'ex.	Augment. Dotations	Diminutions Sorties / Rep.	Valeur en fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement et de développement	<b>Total I</b>			
Autres immobilisations incorporelles	<b>Total II</b>	18 500		18 500
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 581	4		5 586
Installations générales, agencements et aménagements divers	67 433	17 502		84 936
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	26 516	2 455		28 971
Emballages récupérables et divers	19 300			19 300
<b>Total III</b>	<b>118 831</b>	<b>19 962</b>		<b>138 792</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>137 331</b>	<b>19 962</b>		<b>157 292</b>

Cadre B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT. DEROGATOI							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvements nets amort. à fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortisse- ment fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortisse- ment fiscal exceptionnel	
<b>Immo. incorporelles</b>							
Frais d'établissm. <b>Total I</b>							
Aut. immo. incorp. <b>Total II</b>							
<b>Immo. corporelles</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst. gén., agenc. amén. const.							
Inst. techn., mat. outil. indus.							
Inst. gén., agenc., amén. divers							
Matériel de transport							
Mat. bureau, inform., mobilier							
Emballages récup. et divers							
<b>Total III</b>							
Frais acq. titres part. <b>Total IV</b>							
<b>TOT. GEN. (I+II+III+IV)</b>							

Cadre C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net début d'ex.	Augmen- -tations	Dotations ex. aux amort.	Montant net en fin d'ex.
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

## PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b>Provisions réglementées</b>				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>Total I</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges				
<b>Total II</b>				
<b>Dépréciations</b>				
Sur immobilisations incorporelles	610			610
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	96 531	39 193	51 627	84 097
Autres dépréciations				
<b>Total III</b>	<b>97 141</b>	<b>39 193</b>	<b>51 627</b>	<b>84 707</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>97 141</b>	<b>39 193</b>	<b>51 627</b>	<b>84 707</b>
<i>Dont dotations et reprises :</i>				
<i>- d'exploitation</i>		39 193	51 627	
<i>- financières</i>				
<i>- exceptionnelles</i>				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-5 du CGI)

## ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières				
		11 207	11 207	
<b>De l'actif circulant</b>				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Divers				
		288 540	288 540	
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers				
		- 10 543	- 10 543	
Charges constatées d'avance				
		15 715	15 715	
<b>Total</b>		<b>822 476</b>	<b>822 476</b>	

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consenties aux associés

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)					
		739 371	739 371		
	- à un an maximum à l'origine				
	- à plus d'un an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés					
		1 520 388	1 520 388		
Personnel et comptes rattachés					
		19 492	19 492		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
		41 123	41 123		
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et versements assimilés					
		11 751	11 751		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)					
Autres dettes					
		261 114	261 114		
Dettes représentatives de titres empruntés					
		385 343	385 343		
Produits constatés d'avance					
<b>Total</b>		<b>2 978 581</b>	<b>2 978 581</b>		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés

## PRODUITS A RECEVOIR

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2013	31/12/2012
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	124 846	133 180
Autres créances	- 10 757	- 10 954
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
<b>Total</b>	<b>114 089</b>	<b>122 227</b>

## DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	31/12/2013	31/12/2012
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>		
41810000 PREST.ET ADHES. FAE	124 846	133 180
<b>Total</b>	<b>124 846</b>	<b>133 180</b>
<b>Autres créances</b>		
43870000 PRODUITS A RECEVOIR		- 197
46890000 SUBV.CRIF A REVERSER	- 10 757	- 10 757
<b>Total</b>	<b>- 10 757</b>	<b>- 10 954</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>114 089</b>	<b>122 227</b>

## CHARGES A PAYER

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2013	31/12/2012
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	17	85
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 037	5 278
Dettes fiscales et sociales	34 929	25 988
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes :	4 040	18 315
<b>Total</b>	<b>44 022</b>	<b>49 666</b>

## DETAIL DES CHARGES A PAYER

	31/12/2013	31/12/2012
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>		
51860000 INTERETS COURUS A PAYER	17	85
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>85</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		
40810000 FOURNISSEURS FNP	5 037	5 278
<b>Total</b>	<b>5 037</b>	<b>5 278</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		
42820100 DETTES PROV./CONGES PAYES	18 419	15 130
42860000 PERS. AUT.CHARGES A PAYER	1 073	
43820100 CHARG.SOC./CONGES A PAYER	8 289	6 052
44860000 CHARGES A PAYER	2 130	
44861000 FORMAT° CONTINUE A PAYER	5 018	4 806
<b>Total</b>	<b>34 929</b>	<b>25 988</b>
<b>Autres dettes</b>		
41980000 AVOIRS A ETABLIR		14 276
46860000 DIVERS - CHARGES A PAYER	4 040	4 040
<b>Total</b>	<b>4 040</b>	<b>18 315</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>44 022</b>	<b>49 666</b>

**PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE**

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Produits d'exploitation	385 343	331 912
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
<b>Total</b>	<b>385 343</b>	<b>331 912</b>

<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Charges d'exploitation	15 715	13 337
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
<b>Total</b>	<b>15 715</b>	<b>13 337</b>